

SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ

Licence Professionnelle | Maîtrise de l'énergie, électricité, développement durable

- > Composante : Faculté des sciences
- > Ouvert en alternance : Oui
- > Formation accessible en : Formation en alternance
- > Lieu d'enseignement : Angers

Parcours proposés

- > LP | Parcours Génie thermique

Présentation

[Brochure 23/24](#)

Objectifs

La licence professionnelle « Maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables » permet de former des professionnels capables de réaliser une expertise énergétique globale sur des bâtiments neufs ou existants ainsi que dans le secteur de l'industrie en y intégrant des solutions utilisant des énergies renouvelables.

Organisation

Contrôle des connaissances

MODALITÉS CONTRÔLES CONNAISSANCES

Les modalités de contrôle de connaissance dans le cadre du diplôme de licence professionnelle sont définies prioritairement par l'arrêté du 17 novembre 1999.

Inscription et organisation des enseignements

L'inscription administrative est annuelle, conformément aux dispositions nationales après acceptation du dossier par la commission de sélection.

La licence professionnelle est organisée en unités d'enseignement regroupées en semestres.

Le stage et le projet tutoré constituent chacun une UE : le stage a une durée de 12 à 16 semaines et le projet tutoré représente au moins un quart du volume de la formation (hors stage).

Modes de contrôle

Pour les étudiants assidus, les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées par un contrôle continu et régulier, par des dossiers de travail, des mémoires et ou par des examens terminaux.

Pour les étudiants dispensés d'assiduité, le contrôle se fait exclusivement par des examens terminaux ou dossiers ou mémoires (sauf dispositions particulières).

Validation – capitalisation – compensation

Il n'existe pas de note éliminatoire au sein des UE.

- * Un élément constitutif d'une UE est acquis par compensation des épreuves qui le composent.
- * Une unité d'enseignement est acquise par compensation des éléments constitutifs qui la composent, affectés de leurs coefficients qui varient dans un rapport de 1 à 3. Elle est alors définitivement acquise et capitalisée, sans possibilité de s'y réinscrire et confère un nombre de crédits européens préalablement définis.

Les unités d'enseignement peuvent se compenser sur l'année.

- * Le diplôme est validé dès lors que la moyenne des UE le composant est supérieure ou égale à 10 y compris le projet tutoré et le stage.

La validation de l'année entraîne l'acquisition de 60 ECTS.

ECTS

Les crédits ECTS (European credits transfer system : système européen de transfert de crédits) sont affectés en nombre entier aux UE (Unités d'enseignement) et aux EC (Éléments constitutifs).

Chaque semestre comptabilise 30 crédits.

Sessions

Deux sessions sont organisées :

- * session initiale : il s'agit de la première session d'examen terminal ou l'ensemble des épreuves de contrôle continu.
- * session de rattrapage : il s'agit de la deuxième session d'examen obligatoirement organisée pour les étudiants ajournés ou défaillants (absence justifiée ou non) en première session.

La session de rattrapage est organisée au minimum quinze jours après la publication des résultats de la session initiale.

Dans le cas où un dispositif de soutien (accompagnement, tutorat...) est mis en place par l'équipe pédagogique et validé par le CA, l'intervalle entre la session initiale et la session de rattrapage est supérieure à deux mois.

Jury

Le jury comprend, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels.

Il est nommé pour l'année universitaire et délibère à la fin de l'année universitaire à l'issue des deux sessions d'examen pour l'attribution du diplôme de licence professionnelle. Il n'y a pas de jury de semestre.

Mentions de réussite

Les conditions de délivrance des mentions sont précisées dans le règlement propre à chaque formation.

Inscription par validation d'acquis (décret du 23 août 1985), validation des acquis de l'expérience (décret du 24 avril 2002) ou validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger (décret du 16 avril 2002).

La validation d'enseignements se fait par UE entières, sous la forme de dispenses. Les crédits ECTS correspondants sont acquis.

Absence

Le traitement de l'absence aux épreuves de contrôle des connaissances est défini dans la charte des examens.

En cas de défaillance, seul le jury appréciera, au cas par cas, cette notion et décidera ou non d'affecter la note 0 pour une session seulement.

Ouvert en alternance

Type d'alternance : Contrat de professionnalisation

MODALITÉS DE RECRUTEMENT EN ALTERNANCE

Sélection : sur dossier d'avril à juin.

Rythme d'alternance : de septembre à avril (2 semaines en formation, 2 semaines en entreprise) et de mai à septembre en entreprise.

Période de formation : de septembre à septembre.

Durée de formation : voir calendrier de la formation.

Admission

Conditions d'admission

> *Si vous êtes demandeur d'emploi, cette formation est éligible au dispositif régional "Visa Métiers +". Pour savoir si vous êtes éligible, [cliquez ici](#)*

Modalités d'inscription

[Candidater via la plateforme ecandidat](#)

Date de début des candidatures 01 mars 2023

Date de fin des candidatures 01 mai 2023

Pré-requis obligatoires

La formation est ouverte aux étudiants ayant acquis :

- * L2 / Sciences et Technologies.
- * DUT : à caractère scientifique ou industriel dont : génie thermique et énergie, génie électrique et informatique industrielle, génie industriel et maintenance, génie mécanique et productique, sciences et génie des matériaux, métrologie et contrôle qualité, mesures physiques, génie civil, chimie, hygiène, sécurité, environnement...
- * BTS : à caractère scientifique ou industriel.
- * BTSA : génie des équipements agricoles, gestion et maîtrise de l'eau.
- * Les candidatures issues d'autres formations, demandeurs d'emploi, reconversion professionnelle, sont étudiées directement sans procédure dérogatoire sur simple avis des responsables pédagogiques.

Et après

Insertion professionnelle

MÉTIERS VISÉS AVEC LA LICENCE PROFESSIONNELLE

- * Responsable de développement chargé de conduire les projets en MDE et EnR.
- * Assistant en maîtrise d'ouvrage auprès des collectivités.
- * Consultant en MDE et EnR auprès des entreprises et collectivités.
- * Assistant administratif gestion de l'énergie.
- * Chargé d'études.
- * Chargé de mission.
- * Chargé de formation et d'animation dans le domaine énergie.

Infos pratiques

Contacts

Responsable formation

Mihaela Girtan

✉ mihaela.girtan@univ-angers.fr

Responsable pédagogique

Stéphane Simoneau

✉ stephane.simoneau@ac-nantes.fr

Contact administratif

Licence pro. Maîtrise de l'énergie, électricité et développement durable

✉ lpmeedd.sciences@contact.univ-angers.fr

Alternance Relations Extérieures UFR Sciences

✉ re.sciences@contact.univ-angers.fr

Établissement(s) partenaire(s)

Lycée Jean Moulin

🔗 <https://jean-moulin.paysdelaloire.e-lyco.fr/>

Lieu(x)

📍 Angers

Programme

LP | Parcours Génie thermique

LP | Parcours Génie thermique

	Nature	CM	TD	TP	Crédits
UE 1 - Stratégie de l'entreprise	UE				
Qualité, sécurité, énergie et environnement	Matière	8h	8h		1
Outils : RH, projet, juridique, gestion, marketing, management	Matière	18h	18h	8h	3
UE 2 - Projet personnel et communication	UE				
Développement personnel, Techniques d'insertion professionnelle	Matière			20h	4
Communication en anglais	Matière			21h	2
UE 3 - Sciences appliquées à l'énergie	UE				
Modélisation statistique et analyse appliquée à l'énergétique	Matière	8h	12h	15h	3
Énergétique – Transformations de l'énergie	Matière	21h		10h	3
Électricité	Matière	8h			1
Chimie : réactions / stockage	Matière	8h	6h		1
Thermodynamique	Matière	18h	6h		2
UE4 - Analyse et expertise énergétique	UE				10
Réglementation environnementale, bâtiments durables et règles d'urbanisme	Matière	24h	4h	4h	
Outils d'analyse et expertise énergétique des bâtiments	Matière	36h	40,5h	19,5h	
UE5 - Intégration des équipements performants	UE				10
Actions sur le bâti	Matière	11h	11,5h	7,5h	
Actions sur les systèmes	Matière	36h	40h	26h	
UE 6 - Projet tutoré	UE				
Suivi projet tutoré	Matière		10h		8
UE 7 - Stage industriel	UE				
Suivi stage industriel	Matière		12h		12